

N° 2016-09-08

Séance du 02 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 02 septembre à 20h30

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques-André Boquet, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 19

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres votants : 17

Nombre de Membres absents : 2

Date de Convocation du Conseil Municipal. : **26 août 2016**

Présents : M. Jacques-André Boquet, Mme Jocelyne Brasseur, M. Philippe Castagné, Mme Carole Delhay, M. Jean-Louis Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Lina Joannès, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Legrand, Mme Katty Lotiquet, M. Alain Maillet, Mme Lydie Mantile, M. Philippe Mouret, Mme Sylvie Valente, et M. Jean-Jacques Zalay.

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie Mopty à M. Manuel Jacques et M. Christophe Pelé à Mme Nathalie Legrand.

Absent excusé : M. Stéphane Baudin.

Absent : M. Marc Descamps.

Secrétaire de séance : M. Alain Maillet

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

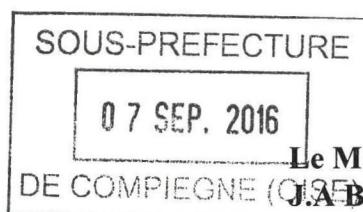
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et sur le site communal : tracy-le-mont.org.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site communal tracy-le-mont.org.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture de Compiègne
Le 7.8.16 et en publication ou
Notification du 7.9.16



Le Maire,
J.A. BOQUET

